



POUR ALLER PLUS LOIN

Office français de la biodiversité :
www.ofb.gouv.fr

**Parc naturel marin - Estuaires picards
et de la mer d'Opale :**
<https://parc-marin-epmo.fr>

Groupe d'études des cétacés du Cotentin :
www.gecc-normandie.org

Réseau National Echouages (PELAGIS) :
www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/echouages/signaler-un-echouage/

Observatoire des oiseaux marins et côtiers
<https://oiseaux-marins.org/accueil/projets/limites-nicheurs-des-plages>

LPA-Calais
www.lpa-calais.org

Le Chêne
www.associationchene.com

Participez vous aussi aux observations en mer avec l'application OBSenMER

Cette plateforme collaborative concerne tous les types d'observations : mammifères marins, tortues marines, poissons, oiseaux, mais aussi les activités humaines, telles que la plaisance, la pêche, la pollution, etc.



ANIMAUX MARINS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Phoques, cétacés, oiseaux marins... En mer ou lors de vos promenades sur le littoral, il est possible de croiser ou d'observer des animaux marins. Afin de ne pas les déranger, adoptez les bons gestes !



QUE FAIRE SI VOUS APERCEVEZ UN ANIMAL MARIN ?

NE VOUS APPROCHEZ PAS
À PLUS DE 100 MÈTRES DES ANIMAUX
ET OBSERVEZ-LES DISCRÈTEMENT



EN MER,
RESTEZ À 200m
DES PHOQUES
SUR LES ROCHERS

TENEZ VOS CHIENS EN LAISSE
POUR ÉVITER LES EFFAROUCHEMENTS,
LA DESTRUCTION DES ŒUFS
MAIS ÉGALEMENT LA TRANSMISSION
DE MALADIES OU DE POTENTIELLES BLESSURES



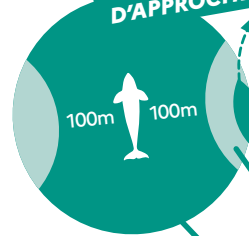
FAÏTES ATTENTION AUX ŒUFS D'OISEAUX*
QUI POURRAIENT ÊTRE CACHÉS
DANS LES HAUTS-DE-PLAGE
ET RESPECTEZ LES ZONES BALISÉES
SIGNALANT LES NIDS

* limicoles côtiers



EN MER, NE VOUS POSITIONNEZ PAS
DEVANT OU DERRIÈRE LES CÉTACÉS

DISTANCE ET ZONE
D'APPROCHE D'UN CÉTACÉ



Zone de vigilance (300m)

Zone interdite (100m)

QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UN ANIMAL MORT OU BLESSÉ ?



RESPECTEZ UNE DISTANCE AVEC L'ANIMAL
AFIN DE LIMITER LA TRANSMISSION
DE MALADIES OU LE RISQUE DE BLESSURE

S'il s'agit d'un phoque ou
d'un cétacé, contactez le
réseau national échouages
(Pelagis) : **05 46 44 99 10**

S'il s'agit d'un oiseau, contactez :
LPA-Calais (de Dunkerque
à Calais) : **03 21 34 76 02**
ou Le Chêne (centre de
sauvegarde de la faune sauvage) :
02 35 96 06 54